

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2024.04 – Convention de partenariat entre la Mutualité Française d'Ile-de-France et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation de l'action « A l'écoute de soi »

Le Président du CCAS de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20-20 du Conseil d'administration du CCAS en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu les termes de la présente convention de partenariat entre La Mutualité Française d'Ile-de-France et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation et la mise en œuvre de l'action « A l'écoute de soi »,

CONSIDERANT que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

CONSIDERANT que le CCAS intervient particulièrement en direction des seniors et se trouve directement concerné par les problématiques liées à la santé, au maintien à domicile et au bien-être des seniors,

CONSIDERANT que La Mutualité Française d'Ile-de-France, en tant qu'Union Régionale de la Mutualité Française, est un acteur de terrain reconnu dans le domaine de la santé publique et mène des actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec de nombreux acteurs de santé et de la protection sociale,

DECIDE de signer la convention de partenariat avec La Mutualité Française d'Ile-de-France, dont le siège social est situé 255, rue de Vaugirard – 75015 Paris, représentée par son Président, Monsieur Frédéric GOUËDARD, pour l'organisation de l'action « A l'écoute de soi » qui s'inscrit dans le programme de prévention de la Mutualité Française d'Ile-de-France et dont l'objectif est de développer des compétences personnelles et relationnelles pour devenir acteur de son bien-vieillir.

PRECISE que l'action « A l'écoute de soi » prévoit deux sessions qui se dérouleront les 17 et 24 juin 2024, de 10h à 12h, puis de 14h à 16h, au sein de l'Espace Nelson Mandela, à Montigny-lès-Cormeilles

PRECISE que dans la cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015, ces ateliers de prévention, au titre de l'année 2024, sont financés par la conférences des financeurs.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le 3 Juin 2024

Le Président du CCAS,

Jean-Noël CARPENTIER



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 24/06/2024